

# Communication aux parents

Rouyn-Noranda, le 22 janvier 2021

## **Le port du couvre-visage pour les élèves du primaire ou du masque de procédure pour les élèves du secondaire**

Chers parents,

Étant donné le palier d'alerte à l'intérieur duquel se trouve actuellement la région de l'Abitibi-Témiscamingue, des mesures sanitaires plus strictes sont exigées notamment dans le milieu de l'éducation afin de diminuer la propagation de la COVID-19. Bien qu'il soit possible que cette situation entraîne des difficultés pour votre enfant ou votre famille, les gestionnaires du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda sont dans l'obligation d'appliquer la réglementation afin d'assurer la sécurité des élèves et des membres du personnel. Il est donc important de bien expliquer ces mesures dans le but qu'elles soient comprises et respectées.

### **Pour les élèves du primaire**

Pendant toute la durée effective de la zone rouge, les élèves en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année devront continuer à porter un couvre-visage en tout temps dans l'école, incluant en classe. Les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année devront, quant à eux, continuer à porter un couvre-visage en tout temps lors de leurs déplacements à l'intérieur de l'école, soit dans les corridors et dans les aires communes. Compte tenu du fait qu'un couvre-visage mouillé n'a plus son utilité, il est permis de le retirer dans la cour de l'école, et ce, sous certaines conditions.

- Les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année n'ont pas ni à respecter une distanciation ni à porter un couvre-visage lorsqu'ils se trouvent avec les élèves de leur groupe-classe dans la cour de leur école primaire lors des récréations ou lors des périodes à l'extérieur avec le service de garde.
- Lors des récréations dans la cour de leur école primaire ou lors des périodes à l'extérieur avec le service de garde, les élèves en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année peuvent retirer leur couvre-visage, et ce, s'ils se trouvent à deux mètres de tout autre élève incluant les élèves de leur groupe-classe.
- Particulièrement pour les élèves en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, il serait important de prévoir quotidiennement au moins un deuxième couvre-visage.

### **Pour tous les élèves du primaire et du secondaire qui utilisent les services du transport scolaire**

Afin de pouvoir continuer à bénéficier d'un transport scolaire, les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année doivent porter un couvre-visage et les élèves du secondaire doivent porter un masque de procédure en tout temps en autobus.